

ALGEMENE VOORWAARDEN

CONDITIONS GÉNÉRALES

13. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les relations contractuelles entre la SA REESINK CONSTRUCTION EQUIPMENT BELGIUM (opérant sous le nom de « De Bruycker-Kemp » ci-après) « RCEB », ayant son siège social à 9220 HAMME, Zwaveland 16 et connue à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 08597.26.737, et son cocontractant « Le Client ».

14. **Acceptation de la vente**
Toute acceptation de vente peuvent être consultées en ligne à tout moment. Elles font partie intégrante des contrats, il ne peut y être dérogé que par écrit.

15. **Acceptation de la vente par le client**
Toute relation contractuelle nait par la signature de l'offre par le Client et RCEB et/ou l'acceptation des factures ou de toutes les commandes et transactions de vente de machines, moteurs, équipements, pièces et accessoires (ci-après « Matériel ») via le site web <https://debruylcker-kemp.be> ainsi que via l'un des sites de RCEB. Il ne peut être dérogé à ces conditions que par écrit. Le Client est réputé connaître et accepter les présentes conditions stipulées ci-dessous par le seul fait de passer une commande et/ou de recevoir la facture.

16. **Réserve de propriété**
RCEB se réserve le droit de livrer le Matériel faisant l'objet de la commande. Les indications sur les photos, illustrations, dessins, etc. concernant la puissance, le rendement, le poids et les dimensions sont fournis uniquement à titre informatif et ne peuvent en aucun cas donner lieu au moindre recours. RCEB se réserve le droit d'ajouter avec succès toute autre information et toute autre indication, sans toutefois modifier les spécifications toutes modifications améliorant le Matériel.

17. **Condition de vente**
Si une offre de RCEB a une date de validité finie ou est soumise à certaines conditions, cela sera indiqué explicitement. RCEB décrit toujours de manière aussi complète et précise que possible ce qu'il vend et comment il déroule le processus de commande. La description est en tout cas suffisamment détaillée pour permettre au Client de procéder à une évaluation correcte.

18. **Commande**
Lors de la commande de Matériel en ligne, le Client peut composer le Matériel avec les spécifications souhaitées. Le Client reçoit un aperçu des possibilités, après quoi il peut demander un devis et/ou passer une commande. Après composition du Matériel souhaité, le Client sait ses conditions et éventuellement ses données de facturation. Enfin, le Client confirme la commande en appuyant sur le bouton « Envoyer ». Le Client reçoit une confirmation de commande et une invitation à payer envoyées à l'adresse e-mail indiquée.

19. **Contrat de vente**
Les termes sont une engagement en la moindre obligation dans le chef de RCEB. Cette dernière ne peut considérer une commande comme acceptée que si elle l'a confirmée par écrit.

20. **Refus de commande**
RCEB réservé le droit de refuser des commandes dans les cas suivants :

 - 2.6.1. en cas de rupture de stock du Matériel ou si celui-ci n'est plus disponible ;
 - 2.6.2. en cas de suspicion sérieuse d'abus de droit ou de mauvaise foi de la part du Client ;
 - 2.6.3. en cas de force majeure.

21. **Contrats de réparation**
Les contrats de réparation, dont le coût est à charge du Client, tiennent compte des prix en vigueur au moment de l'établissement du devis. RCEB se réserve expressément le droit de facturer les prix applicables au moment de l'exécution des travaux. Si certaines pièces, visibles ou invisibles, doivent être remplacées pendant les travaux, les frais y afférents seront facturés au Client aux prix applicables au moment de l'exécution des travaux.

22. **Prix**

23. **Sauf indication contraire, tous les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors TVA de 21% et hors frais d'expédition. Les offres spéciales ne sont valables que dans la limite des stocks disponibles.**

24. **Indemnisation**
RCEB se réserve expressément le droit d'augmenter le prix convenu si un ou plusieurs facteurs de prix de revient (y compris, mais sans s'y limiter, les prix des matières premières et de l'énergie et les coûts salariaux) subissent une augmentation.

25. **Frais, taxes, droits de douane et d'importation**
Les frais, taxes, droits de douane et d'importation, ainsi que les exigences de forme liées aux livraisons hors Belgique sont entièrement à la charge du Client. RCEB n'est aucunement responsable des conséquences du non-respect de certaines obligations de paiement, de taxation et/ou de déclaration liées à des livraisons hors Belgique.

26. **Accord de paiement**

27. **Réduction de la facture**
RCEB est en droit de facturer un accroissement de 50% du montant total lorsque le client passe la commande et avant d'entamer les travaux et/ou la livraison. Dans le cas où le Matériel commandé par le Client n'est plus produit ou ne peut être fourni par le fabricant, RCEB peut annuler la commande sous la forme d'un ait droit à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, l'accordé est versé par le Client sera remboursé, sauf si celui-ci passe une nouvelle commande pour un autre Matériel.

28. **Conditions de paiement**
En cas de financement, la vente est conclus sous la condition suspensive de l'obtention de ce financement dans un délai maximum fixé à la commande, mais qui ne peut excéder une période de six semaines. Si cette condition n'est pas remplie dans le délai prévu, la vente est annulée de plein droit et sans mise en demeure par la simple expiration de la date définie.

29. **Jusqu'à échéance**
Jusqu'à échéance, le Matériel fourni au client reste la propriété de RCEB. Tout risque de dommage ou de perte des marchandises est supporté par le client à partir de la livraison. En cas d'annulation ou de rupture du contrat, RCEB a le droit de reprendre immédiatement le matériel vendu et déjà livré avec ses accessoires lorsqu'ils se trouvent, toutes les frais d'enlèvement, y compris le démontage, le transport et autres, à la charge du Client. Le client est tenu d'informer RCEB de l'endroit où se trouve le Matériel et de céder pleinement à son enlèvement. Si cet enlèvement est empêché pour quelque raison que ce soit par le Client, ses préposés ou ses créanciers, le Client est responsable de plein droit à RCEB d'une indemnité d'occupation de € 100,00 par jour jusqu'au jour où le matériel est restitué à RCEB, sans préjudice du droit d'indemnisation défini dans les présentes conditions générales.

30. **Contestation**
En cas de contestation, toute facture doit faire l'objet d'un protestation écrite clairement motivée dans les 10 jours, faute de quoi elle sera réputée acceptée.

31. **Sauf dispositions contraires, toutes les factures sont payable au fournisseur à RCEB au siège social de la société. Chaque non-paiement d'une facture à l'échéance dûment établie entraîne l'application d'un intérêt de retard de 12% sur la somme non payée.**

32. **Forfaiture de paiement**
En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, un intérêt conventionnel de 12% sera de plein droit et sans mise en demeure, sans préjudice du droit de RCEB de réclamer une indemnification pour les frais de recouvrement judiciaire occasionnés par le non-paiement et sans préjudice du droit de RCEB de réclamer une indemnisation pour d'autres postes de préjudice n'ayant pas été causés uniquement par le non-paiement. Enfin, RCEB se réserve le droit de réclamer un dommage supérieur prouvé résultant du retard de paiement.

33. **Délai de livraison**

34. **Matériel**
Sauf dispositions contraires, le matériel est réputé être livré dans les ateliers de RCEB. La livraison est considérée effectuée soit par la remise directe au Client, soit par un simple avis que le Matériel est à disposition, soit par la livraison du Matériel dans les usines ou entrepôts de RCEB à un expéditeur ou transporteur désigné par le client ou, à défaut, par RCEB. Le principe de la livraison dans les usines ou entrepôts de RCEB ne pourra être soumis à aucune dérogation par des instructions telles que livraison france garé, quel, habitation ou remboursement de tout ou partie des frais de transport, qui doivent être considérées comme de simples arrangements sans transfert de responsabilité.

35. **Retour de la commande**
Dès que la commande est mise à disposition, le risque pour le Matériel livré est transféré au client. Si le Client n'a pas reçue le Matériel dans les 48 heures après avoir été informé de sa disponibilité, le Client devra supporter les frais de stockage et d'appareils, sans préjudice de tout autre droit de RCEB en vertu des conditions générales ou du contrat de vente.

36. **Garantie**
La garantie du Matériel est mise en place dans la mesure du possible au moment indiqué dans la confirmation de commande individuelle. Aucun retard de livraison ne peut par contre entraîner une diminution de la durée de la garantie. Les durées de livraison communiquées de manière incorrecte relèvent de la responsabilité du Client et peuvent donner lieu à des frais supplémentaires. Les frais de livraison ne sont pas inclus dans le prix de vente. Le transport et, en général, toutes les opérations de manutention et d'acheminement sur place sont à charge du Client et à ses frais, risques et périls. Le Client doit vérifier les envois à leur arrivée et, le cas échéant, exercer un recours contre les transporteurs. Le délai de livraison est automatiquement prolongé en cas de force majeure, grève, guerre, inondation, pandémie, etc. En cas d'empêchement définitif indépendant de notre volonté, les obligations de RCEB s'étendront définitivement sans aucun recours possible, pour toute raison que ce soit, de la part du Client.

37. **Garantie de la livraison**
Pour la livraison du matériel, le délai ne court qu'après réception de toutes les données et directives devant permettre l'exécution de la commande. Pour les réceptions effectuées par le client, il est à noter qu'à l'appréciation du Client et de RCEB sur le devis et pour autant que le matériel soit déposé dans les ateliers de RCEB, RCEB est par ailleurs libérée de toutes obligations relatives au délai si le Client ne respecte pas les conditions de paiement ou si des modifications sont apportées pendant l'exécution de la commande.

38. **Non-reception de la commande**
Si le Client ne reçoit pas le Matériel acheté au moment convenu, et après une mise en demeure par recommandé de remplir ses obligations dans un nouveau délai de dix jours à compter de l'envoi de la lettre recommandée, RCEB aura le choix :

 - 5.5.1. soit exiger l'exécution du contrat, sous réserve de réparation du préjudice subi par RCEB du fait de la réception tardive par l'acheteur/le Client;
 - 5.5.2. soit considérer que la vente est reportée annulée avec droit à des dommages et intérêts forfaitaires à hauteur de 20% de la facture, sans préjudice du droit de RCEB de réclamer une indemnification pour les frais supplémentaires.

39. **Plainte et réclamation**
La plainte du Client sur le bon de livraison avec acceptation de la livraison. Dans la mesure où l'acceptation de la livraison n'aurait pas été faite expressément par la signature du client sur le bon de livraison, les plaintes concernant sa conformité doivent, sous peine d'annulation, être formulées par écrit dans les 5 jours suivant la livraison et avant mise en service, manipulation, réparation, etc. En cas d'empêchement définitif indépendant de notre volonté, les obligations de RCEB s'étendront définitivement sans aucun recours possible, pour toute raison que ce soit, de la part du Client.

40. **Garantie de la livraison**
Pour la livraison du matériel, le délai ne court qu'après réception de toutes les données et directives devant permettre l'exécution de la commande. Pour les réceptions effectuées par le client, il est à noter qu'à l'appréciation du Client et de RCEB sur le devis et pour autant que le matériel soit déposé dans les ateliers de RCEB, RCEB est par ailleurs libérée de toutes obligations relatives au délai si le Client ne respecte pas les conditions de paiement ou si des modifications sont apportées pendant l'exécution de la commande.

41. **Garantie de la garantie**
Le client obtient une garantie de la garantie du fabricant ou du fournisseur. La période de garantie ne peut être étendue au-delà de la garantie initiale. Les frais de garantie sont à la charge du client. RCEB se réserve le droit de modifier le Matériel existant afin de satisfaire aux garanties qui lui sont imposées. RCEB acquiert la propriété des pièces remplacées.

42. **Réparation/rupture/annulation du contrat**

43. **Forfaiture de la garantie**
RCEB a le droit de résilier le contrat par simple notification recommandée au Client si ce dernier ne remplit pas l'une de ses obligations contractuelles, en particulier s'il met de manière intentionnelle ou négligemment en danger la sécurité de tiers ou de l'environnement. La période de garantie débute au moment de la livraison. La garantie ne peut être étendue au-delà de la garantie initiale. La garantie disparait en cas d'intervention pour des travaux par une tierce partie.

44. **Forfaiture de la garantie**
Les garanties sont à la charge du client. RCEB se réserve le droit de modifier le Matériel existant afin de satisfaire aux garanties qui lui sont imposées. RCEB acquiert la propriété des pièces remplacées.

45. **Responsabilité**

46. **Forfaiture de la responsabilité**
RCEB n'est pas responsable des erreurs ou omissions, y compris celles de ses préposés ou de ses travailleurs, sauf en cas de dol ou de faute grave. La responsabilité de RCEB est toujours limitée aux dommages directs, encours, responsables personnellement, et ne peut jamais excéder le prix d'un Matériel. RCEB ne sera en aucun cas, et nonobstant toute disposition contraire affichée, responsable pour tout dommage indirect, immatériel ou consécutif, tel que, entre autres, la perte de production, la perte de revenu, le retard à gagner et les pertes financières ou commerciales, quelles qu'elles soient, occasionnées ou causées au Client.

47. **Forfaiture de la responsabilité**
Les éventuelles pannes, interruptions ou erreurs du site web ne donnent lieu à aucun droit d'indemnisation, ni dans le chef de l'utilisateur, ni dans le chef de tiers. Ainsi, RCEB n'est pas responsable de la transmission éventuelle de virus ou de logiciels malveillants par le biais du site web.

48. **Forfaiture de la responsabilité**
RCEB fournit tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les informations qui lui sont confiées soient correctes au moment de leur sauvegarde dans ses fichiers, ce qui n'exclut pas la possibilité que ces fichiers contiennent des informations incomplètes, imprécises ou plus actualisées.

49. **Forfaiture de la responsabilité**
RCEB n'est pas responsable des fraudes sur Internet commises par des tiers, telles que les faux bons-cadeau ou bons d'achat, concours, recouvrements, etc. En cas de suite d'actions, promotions ou/et d'autres actions sous le logo de RCEB, nous recommandons de toujours contacter RCEB à l'aide des coordonnées reprises sur le site web.

50. **Forfaiture de la responsabilité**

51. **Force majeure**
En cas de force majeure, RCEB n'est pas tenue de respecter ses obligations. Dans ce cas, RCEB peut soit suspendre ses obligations pour la durée de la force majeure, soit résilier définitivement le contrat sans être tenue de verser une quelconque indemnité.

52. **Force majeure**
La force majeure est tout circonstance indépendante de la volonté et du contrôle de RCEB qui l'empêche de remplir ses obligations en tout ou partie. Cela inclut notamment les interruptions de production, les incendies, les interruptions d'activité, les perturbations énergétiques, les perturbations d'un réseau (de télécommunications) ou d'une connexion ou de systèmes de communication utilisés et/ou l'indisponibilité du site web à tout moment, les catastrophes, les grèves, les fermetures dues à des mesures gouvernementales...

53. **Données personnelles - vie privée**

54. **Consentement à la collecte et à l'utilisation**
Toutes les textes, ouvrages, études, documents, dessins, images et données, ainsi que toutes les démonstrations, noms commerciaux, noms de domaine, logos, et autres contenus de type publicitaire peuvent être utilisés pour l'insertion de toutes les données personnelles obtenues dans un fichier et leur utilisation pour l'administration des données client, la gestion des commandes, des livraisons et des factures et à des fins de marketing et de publicité. Pour toutes les données à caractère personnel, le Client dispose à tout moment d'un droit de consultation et de modification, ainsi que d'un droit d'opposition à l'utilisation de ces données à des fins de marketing direct.

55. **Propriété intellectuelle**

56. **Informations contenues sur le site de RCEB**
Les informations contenues sur le site de RCEB ne peuvent être téléchargées qu'à des fins d'information privée. Toute autre utilisation est interdite.

57. **Tout ce qui est écrit**
Toutes les textes, ouvrages, études, documents, dessins, images et données, ainsi que toutes les démonstrations, noms commerciaux, noms de domaine, logos, et autres contenus de type publicitaire peuvent être utilisés pour l'insertion de toutes les données personnelles obtenues dans un fichier et leur utilisation pour l'administration des données client, la gestion des commandes, des livraisons et des factures et à des fins de marketing et de publicité. Pour toutes les données à caractère personnel, le Client dispose à tout moment d'un droit de consultation et de modification, ainsi que d'un droit d'opposition à l'utilisation de ces données à des fins de marketing direct.

58. **Divulgation des données**

59. **Divulgation des données**

60. **Divers**

61. **Conciliation**
Si un contrat est conclu avec plusieurs Clients, chacun des Clients est tenu solidairement responsable du respect du contrat.

62. **Nature ou la non-applicabilité d'une clause ou plusieurs clauses**
La nature ou la non-applicabilité d'une ou plusieurs (sous-)dispositions des présentes conditions n'affecte pas la validité ou l'applicabilité des autres (sous-)dispositions des présentes conditions. Si une clause ou plusieurs clauses sont jugées non applicables, elles sont exclues de la présente convention.